

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 28 (1940)

**Heft:** 566

**Nachruf:** In memoriam : Mme Gillabert-Randin : (1869-1940)

**Autor:** Bonard, S.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## IN MEMORIAM

**Mme Gillabert-Randin**  
(1869-1940)

On a peine à admettre que cette femme si vivante, si enthousiaste, dont les initiatives ont été heureuses et fécondes, qui a su créer, organiser, durer, soit disparue à jamais, laissant à d'autres la charge de continuer une tâche lourde pour celles qui n'ont pas son allant, ses talents, son expérience, ses qualités d'oratrice et sa foi convaincante. Mme Gillabert n'avait pu, le 22 février, à la « Journée des femmes vaudoises », donner lecture de son travail sur *l'alimentation rationnelle en temps de guerre* ; dès lors, elle s'affaiblit et mourut doucement le 1<sup>er</sup> avril, dans sa 71<sup>me</sup> année, chez sa fille, Mme Gilliéron, à Lausanne.

Veue à 40 ans, Mme Gillabert dirigea jusqu'en 1923 une ferme près de Moudon, menant de front sa tâche de cultivatrice, d'éducatrice de ses enfants, et son travail social, auquel elle tenait très fort. Ce que fut son activité de fermière, elle l'a résumé un jour : « J'ai culti 23.400 pains et 7800 gâteaux, élevé 2880 poulets et vendu pour 15.000 fr. d'œufs ; j'ai engrangé 180 pores, auxquels j'ai donné 131.400 repas, gagné 78.000 fr. en vendant mes légumes au marché ; j'ai culti 5950 kilos de fruits en confitures, fait 2400 litres ou bocaux de conserves, 100 litres de vin culti et 200 litres de sirop, séché 1350 kilos de pommes aigres pelées, 500 kilos de pommes douces, 2800 kilos de haricots, confectionné 494 robes de femmes et vêtements d'hommes, tricoté 224 paires de bas ou de chaussettes, cousu 200 vêtements d'enfants, servi 56.900 repas, passé 43.680 heures à bâcler, épousseter, laver, etc... »

Ce grand labeur, dont elle savait la valeur économique, la conduisirent à créer en 1918 « l'Association des Paysannes de Moudon », la première association de paysannes de la Suisse, dans le but de défendre les intérêts matériels et professionnels de celles qui, comme elle, cuisaient au soleil d'été ou grelottaient en hiver sur les marchés. Ce ne fut pas sans peine et sans se heurter à beau-

coup d'incompréhension : la Société d'Agriculture de Moudon refusa le prêt de ses locaux à la jeune association et la Société vaudoise d'Agriculture refusa de la recevoir dans son sein « pour ne pas créer un précédent » ; on a heureusement fait quelques progrès et l'Association agricole de femmes vaudoises, descendante directe du groupe de Moudon, fait partie de la Société vaudoise d'Agriculture et de Viticulture et de la Chambre vaudoise d'Agriculture. Sans se lasser, Mme Gillabert s'efforça d'améliorer la production des maraîchers de Moudon, de leur faire comprendre où étaient leurs intérêts, de leur inculquer la notion des bienfaits de l'association et le désir de connaître ce qui se fait ailleurs.

Cette tâche, elle n'a cessé de la mener à bien, jusqu'à son dernier jour. Fixée à Lausanne auprès de sa fille, elle consacra tout son temps, toute sa puissance de travail qui était grande, tous ses dons qui étaient nombreux, à la vie agricole, à la propagande féministe dans les campagnes et à la lutte antialcoolique. Membre de la Commission de surveillance de l'École ménagère rurale de Marcellin, elle fut l'initiatrice de la Commission féminine agricole, créée à la III<sup>e</sup> Journée des Femmes vaudoises en 1930, et d'où est sortie l'Association agricole de Femmes vaudoises. Elle organisa chaque année un concours de jardins entre les membres de cette Association qu'elle présidait ; pour écouter les petits fruits du jardin et les fruits du verger, elle créa les « Confitures ménagères » confectionnées à Puidoux puis à Bussigny, et pour faire connaître ces efforts, elle exposa au Comptoir suisse une cuiture vaudoise. Toujours pour écouter la production des paysannes, elle créa encore à Vernayaz, avec l'appui de la Régie fédérale des alcools un atelier de séchage de fruits. La grande entreprise de la Saffa l'avait enthousiasmée, et le film de la paysanne vaudoise, tourné à cette occasion dans diverses régions du pays, est en grande partie son œuvre. Sa devise, celle de ses compagnes, était : *cultiver le sol, c'est servir le pays*.

Mme Gillabert a représenté la Suisse à plusieurs Congrès internationaux d'agriculture, et à celui de Bucarest en 1931, elle obtint le prix de 500 fr.

Elle est âgée, c'est certain, et par conséquent, plus très adroite, ni très minutieuse, si bien que des réclamations sont parfois formulées contre l'entretien des immeubles à quatre étages dont elle a la garde. Mais pour un salaire pareil, que peut-on attendre ? Pourquoi aussi ne lui donne-t-on pas son logement gratuitement, comme cela est le cas pour la plupart des concierges dans la ville où elle travaille ? (j'ai oublié de vous dire que c'est Genève). Il est vrai qu'au celles qui ont posé cette question, d'autres ont répondu que ces logements étaient si souvent malsains, sombres, humides, en contrebas des immeubles, que leur gratuité était si souvent contrebalancée par une telle diminution du salaire, que cela ne constituait vraiment pas un avantage. Cela est possible. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, sur ces logements, sur les charges d'entretien, sur les bas salaires dans cette profession, dont personne ne semble avoir pris encore le souci. Est-ce parce que l'est exercée surtout par des femmes ? L'on est étonné que tant de Sociétés d'intérêt public, tant de groupements de défense de travailleurs, n'aient pas encore étudié cette question, ni

dénoncé cette exploitation du travail humain, et ces conditions de vie malsaine. A qui de relever le gant ? Nos colonnes sont ouvertes.

### Ce qu'il ne faudrait pas oublier...

...Quant aux femmes, elles sont admirables ; on l'a déjà dit, on ne saurait trop le répéter. Que ce soit en ville pour diriger le commerce, l'atelier ou le bureau en l'absence du mari mobilisé ou remplacer le personnel sous les armes, que ce soit à la campagne pour mener le domaine et accomplir des tâches qui, jusqu'ici, étaient le domaine des hommes. A la fin (mais quand sera-ce ?) de l'angoissante aventure qui secoue l'Europe, les jeunes générations de paysannes lui devront beaucoup, probablement sans qu'elles s'en doutent. Mme Gillabert, dans son amour pour la terre et pour le pays, n'en demandait pas davantage.

Ainsi parle M. H. Laeser à la Presse suisse moyenne. Et combien le moindre grain de miel ferait mieux notre affaire que ces fleurs et ces élégies ! Dès lors en 1914-1918, les femmes se sont montrées à la hauteur de leur tâche et des circonstances. Quel fut l'hommage des ci-

nines, et quelles sont les tâches qui lui sont réservées ?

R. Il faut d'abord compter les femmes auxiliaires de l'Armée A. T. S. dont 25.000 sont déjà à leur poste, cuisinières, employées de bureau, chauffeuses. Dans la marine, il y a également près de 4.000 femmes dans les bureaux, pour les téléphones et télégraphes, radios, etc., mais dans les services de terre seulement ; on ne les emploie pas sur mer.

D. Y a-t-il aussi des femmes dans l'armée de l'air ?

R. Oui. 1300 environ, qui remplacent les hommes dans des métiers très divers. Il y a de l'entraînement et du courage, car la besogne est lourde, et la vie assez dure, sauf dans certains grands centres.

D. Vous avez certainement des femmes employées dans la Défense Civile ?

R. Un tiers du personnel de la Défense Civile organisé par les autorités locales est féminin. Il y a à la 412.000 femmes avec une réserve de 103.000. Elles sont chargées de l'entretien des locaux, chauffeuses, téléphonistes, etc. Il y a de plus 114.000 femmes pour la protection contre les incendies. Des exemples récents nous ont malheureusement montré que ce service pourrait devenir des plus importants.

Mais l'organisation la plus formidable des femmes est le Service volontaire pour la Défense Civile.

D. Le Women Voluntary Service n'est-ce pas ?

R. Lors de la déclaration de guerre, cette organisation qui réunit 60 groupements féminins, pouvait mobiliser un million de femmes. C'est le

offert par la princesse Cantacuzène au meilleur travail sur les moyens d'améliorer la situation de la femme à la campagne. Également déléguée à plusieurs Congrès internationaux pour l'enseignement ménager rural, elle a été aussi, sur présentation de nos Sociétés féminines, nommée conseillère technique de la délégation suisse à la III<sup>e</sup> Conférence Internationale du Travail.

Abstinente de cœur, elle a fonctionné comme agent cantonal de la Ligue vaudoise des femmes abstinences jusqu'à un moment où sa santé lui interdit ce travail ; comme présidente de la Section lausannoise, elle prit une part active à l'organisation du pavillon des Femmes abstinences au Comptoir suisse.

L'éloquence de Mme Gillabert-Randin était simple, directe, venait du cœur et s'adressait au cœur ; elle avait l'oreille des populations paysannes, qui la respectaient et l'apprécièrent ; non seulement elle s'employa à améliorer la situation des paysans et des paysannes, mais elle leur montra l'utilité du féminisme. Elle enseigna aux femmes à prendre conscience de leur valeur, de leur importance économique, morale et sociale, et développa leur sentiment de la solidarité. Parlant du foyer, de la famille, de l'éducation maternelle, des dangers de l'alcoolisme dans tous les milieux, elle a révélé aux femmes la multiplicité de leurs devoirs, de leurs tâches et n'a pas craint de dire aux paysannes tout ce qu'elles pourraient faire avec leur bulletin de vote. Mme Gillabert a rendu ainsi à la cause du suffrage féminin d'inappréciables services. A l'assemblée tenue à Lausanne en 1927, par l'Association suisse pour le Suffrage féminin, elle présenta un travail d'un grand intérêt pratique sur la propagande suffragiste à la campagne.

Son action, son influence ont été grandes et profondes et se feront sentir longtemps encore. De toutes façons, elle a semé la bonne graine, qui a germé et produira encore des fruits. Les jeunes générations de paysannes lui devront beaucoup, probablement sans qu'elles s'en doutent. Mme Gillabert, dans son amour pour la terre et pour le pays, n'en demandait pas davantage.

S. BONARD.

## Mme Sophie de Greyerz-Gross

Celle qui vient de s'éteindre à Berne, après une courte maladie, à l'âge de 68 ans, était bien connue dans les milieux féministes. Son départ cause un vif chagrin à tous ceux qui la connaissaient et est une grande perte pour notre mouvement.

Sophie de Greyerz était une femme de tête, de caractère et de grande bonté de cœur ; elle ne craignait aucun effort, aucun sacrifice lorsqu'un but lui semblait bon et justifié. A côté des soirées régulièrement votées à la société de chant, à côté de nombreux comités de bienfaisance, elle suivit pendant plus de quinze ans avec une fidélité rare et un entraînement nouveau les séances des comités cantonal et local du suffrage bernois. Sa force consistait surtout dans la propagande personnelle. C'est ainsi qu'elle prépara par d'innombrables visites et discussions la fondation d'une section à la Neuveville, et elle parlait toujours avec une légitime fierté de cette enfant suffragiste, née de ses efforts. Lors de notre pétition fédérale en 1929, elle emporta sa feuille dans une croisière à travers la Méditerranée et la rapporta glorieusement couverte de noms de marque recueillis parmi nos concitoyens des pays lointains. A la suite de ce voyage, elle se lança même à parler en public, faisant de charmants récits sur tout ce qu'elle avait vu et entendu au loin.

De tout temps, elle fut soutenue dans ses efforts par son mari avec cette même conviction inébranlable en faveur des droits de la femme ; et qui de nous ne se souvient d'avoir vu paraître à nombre d'assemblées générales ce couple si uni de goûts, de conviction et de croyance ! Ils y venaient avec joie, se sentant bien chez eux au milieu de notre famille suffragiste.

Aussi est-ce en toute compréhension amicale que nous exprimons à M. de Greyerz et aux suffragistes de La Neuveville et de Berne un témoignage ému en face de leur grand chagrin que nous partageons avec eux, et notre reconnaissance profonde envers Sophie de Greyerz pour tout ce qu'elle nous a donné.

A. L.

amené le gouvernement yougoslave à élaborer une nouvelle loi électorale. Et l'on pense bien que les féministes du pays n'ont pas laissé échapper cette occasion de faire valoir leur revendication ! Elles argumentent justement que le moment est venu de réaliser la promesse qui leur avait été faite lors de la création du nouveau royaume, soit d'édicter une loi spéciale qui réglerait le droit de vote et l'éligibilité des femmes.

La Yougoslavie est, avec la Suisse et la France, le dernier pays d'Europe où les femmes ne possèdent pas, ni n'ont jamais possédé, leurs droits politiques. Et cette situation est d'autant plus illogique que, depuis des décades, les femmes yougoslaves ont vu s'ouvrir devant elles toutes les possibilités d'accès aux écoles et aux universités (exception faite des écoles militaires ou de théologie) et à toutes les carrières (exception faite des carrières militaires, ecclésiastiques ou du service judiciaire). Par la valeur de leur participation aux affaires publiques, comme par le nombre de femmes qualifiées qui ont suivi ces écoles et accédé à ces carrières, elles ont prouvé l'absurdité de leur situation actuelle : par exemple,

W. V. S. qui a organisé en septembre l'accueil aux évacués, enfants, malades, vieillards, aveugles et femmes enceintes et qui depuis lors n'a cessé de prodiguer des soins à tous.

D. Je sais que vous-mêmes avez recueilli plusieurs personnes ?

R. Oui : deux vieillards et cinq enfants, dont

je suis très fière car le séjour à la campagne leur fait grand bien. J'apprends à être grand-mère, en attendant que mon fils me donne des petits-enfants. Et dans mon seul village, avec l'aide de toutes les ménagères et avec le concours précieux des institutrices qui ont été admirables, on a organisé : une cantine scolaire — grande nouveauté — une



Deux motocyclistes du Service auxiliaire territorial féminin.

Cliché Y. W. C. A.